

BUREAU DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT POUR LES PROVINCES,
OTTAWA, 12 janvier 1871.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 4 du présent mois, transmettant une réclamation pour la somme de douze louis sterling (£12 sterling) valeur d'un fusil acheté de vous par le Dr. Lynch, à Winnipeg, en décembre dernier.

En réponse, je dois vous informer que votre réclamation est une de celles qui ne peuvent être reconnues par le gouvernement. Le Dr. Lynch n'était en aucune manière autorisé par le gouvernement à contracter des dettes au nom de ce dernier. La transaction dont parle votre lettre est donc une affaire privée entre ce monsieur et vous.

J'ai, etc.,

JOSEPH HOWE,
Secrétaire d'Etat pour les Provinces.

(26.)

BUREAU DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT POUR LES PROVINCES,
OTTAWA, 18 janvier 1871.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous demander qu'un mandat soit émis, au compte de ce bureau, sous forme de traite, en faveur de M. Frank W. Johnston, pour la somme de trois cent vingt piastres, en paiement de ses services comme aide-gardien des magasins du gouvernement à la Pointe des Chênes, établissement de la Rivière-Rouge, en 1869-70, et pour couvrir ses frais de voyage,—le montant devant être porté au compte de l'allocation pour l'ouverture des territoires du Nord-Ouest, conformément à l'ordre en conseil du 16 courant.

(No. 443.)

J'ai, etc.,

E. A. MEREDITH,
Sous-Secrétaire d'Etat pour les Provinces.

A l'auditeur des comptes publics.

(450.)

Rapport d'un comité de l'honorable conseil privé, approuvé par Son Excellence le gouverneur-général en conseil, le 13 janvier 1871.

Dans un mémoire en date du 14 janvier 1871, l'honorable ministre des travaux publics informe le conseil qu'il a examiné une réclamation de M. Frank W. Johnston pour paiement de services comme aide-gardien des magasins du gouvernement à la Pointe des Chênes, établissement de la Rivière-Rouge, en 1869-70, et que, à son avis, M. Johnston doit être rétribué à raison de \$1.50 par jour, plus ses frais de voyage, le tout représentant la somme de trois-cent-vingt piastres à prendre sur l'allocation pour l'ouverture des territoires du Nord-Ouest.

Le comité soumet la recommandation ci-dessus à l'approbation de Votre Excellence.

Certifié,

WM. H. LEE,
Greffier Conseil Privé.

A l'honorable,

Secrétaire d'Etat pour les Provinces.

MINISTRE DES FINANCES, OTTAWA, 23 janvier 1871.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer qu'un mandat a été émis au compte du département du secrétaire d'Etat pour les provinces, pour la somme de \$320, sous forme de chèque en faveur de Frank W. Johnson pour services à la Pointe des Chênes, Rivière-Rouge.